



Conseil municipal
Vendredi 22 juin 2018

Présents : GERBELLI Chantal, HANU Christophe, LAGRANGE Daniel, LEROY Gérard, MEUNIER-CONROUX Olivier, NUNEZ Pierrette, PECQUERIAUX Christine, PERROT Jean, WEIGERDING Corinne

Procurations :

ARBAUT Fred à HANU Christophe
ETTER Isabelle à NUNEZ Pierrette
GRANDJEAN Marielle à GERBELLI Chantal
HERIAT Vincent à LAGRANGE Daniel
PERRARD Aurore à PECQUERIAUX Christine

14 votants

Approbation du P.V. du conseil municipal du 25 mai 2018

Repas des Anciens 2018

Sur proposition du maire qui rappelle que le traditionnel repas des Anciens aura lieu cette année le 21 octobre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte pour l'animation du repas des Anciens la proposition de prestations de l'orchestre Philippe CHANTEUR- 17 rue Basse – 55400 Grimoncourt en Woëvre pour un montant de 566.00 € TTC,
- Retient la proposition de L'Atelier de Laëti – 64 rue Doyen Joseph Laurent – 54000 NANCY pour la fourniture des repas à raison de 23 € par repas,
- Précise qu'il ne sera demandé aucune participation aux personnes âgées de Messein et à leurs conjoints (personnes seules de plus de 60 ans et couples dont l'un a plus de 65 ans),
- Une participation de 30 euros sera demandée aux autres personnes qui souhaitent participer à ce repas.

Adopté à l'unanimité

MMD 54 : Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie

La commune de Messein est adhérente à MMD 54 qui permet à ses membres un accompagnement et une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants :

- urbanisme/aménagement,
- eau/assainissement,
- voirie-aménagement.

MMD 54 propose un groupement de commandes avec le Département pour des travaux de voirie et dépendances sur le territoire Terres de Lorraine, qui permettra de bénéficier de prix similaires à ceux des marchés départementaux pour ce type de travaux et de l'expertise de MMD 54 pour le montage de ce type de marché.

Le coût proposé pour l'adhésion à ce groupement de commandes est de 110 € HT dont le marché démarrera à compter du 1^{er} janvier 2019 avec possibilité de le renouveler 3 fois et sans frais supplémentaire pour la collectivité.

Sur proposition du maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de participer à hauteur de 110.00 € HT pour bénéficier de ladite prestation,
- Approuve la signature de cette convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité

Signature du contrat d'éclairage public

Considérant le contrat de maintenance de l'éclairage public est arrivé à échéance,

Considérant la nécessité d'avoir une maintenance régulière des installations,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la Sté PARISSET,

Après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de la SARL PARISSET Stéphane, représentée par M. PARISSET Stéphane, son gérant, Lieudit « les Herbues » - 54170 Allain, pour la réalisation de l'entretien préventif et curatif du réseau d'éclairage public de la commune de Messein tel que décrit dans les dispositions définies comportant 347 points lumineux et 9 armoires de commande,

Autorise le maire à signer le contrat de maintenance présenté par la Ste PARISET une durée de 3 ans pour un montant forfaitaire annuel de 6 940.00 € HT.

Adopté à l'unanimité

Numérotation Chemin La Haie la Botte

Considérant le plan de circulation établi courant 2008 pour le quartier des Noires Terres et des Coteaux, et la fermeture du chemin, il convient de confirmer la numérotation mise en place pour les habitations sises chemin la Haie la Botte,

Sur proposition du maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-décide de définir comme suit les numéros de voirie :

- 1 pour la parcelle AB n° 139
- 3 pour la parcelle AB n° 398
- 5 pour la parcelle AB n° 126
- 7 pour la parcelle AB n° 124
- 9 pour la parcelle AB n° 122
- 11 pour la parcelle AB n° 120

Adopté à l'unanimité

Vente de matériels de la Base nautique

Sur proposition du maire,

Considérant que divers matériels ne sont plus utilisés à la base nautique, notamment 2 pédalos, 3 kayaks et 4 bateaux,

Considérant les propositions d'achat faites,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de vendre dans l'état et après test du matériel (utilisation et flottabilité) à :

- Monsieur Franck EVE domicilié 16 Chemin de Verzelle – 54700 Jezainville 2 pédalos pour la somme de 500.00 €

- Monsieur Olivier CUENIN domicilié - rue Principale – 55210 Beney en Woèvre 3 kayaks pour la somme de 200.00 €
- Base de Loisirs de Bures, 4 bateaux (1 dériveur de type « laser standard » et 3 dériveurs de type « équipé ») pour un montant de 500.00 €

Adopté à l'unanimité

Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Sur proposition du maire, et de l'adjointe déléguée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ❖ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 340.00 € à la coopérative scolaire dans le cadre d'un séjour organisé par le Groupe scolaire Jean Rostand à SION

Adopté à l'unanimité

Acceptation de devis

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de signer les devis de travaux suivants :

Entreprise Colas ZAC d'HOUEMONT, 7 allée des Tilleuls 54181 HEILLECOURT :

- Chemin piétonnier entre la rue Pasteur et la rue Martin Luther King pour 4779 € TTC,
- Ruelle du Puits pour un montant de 4467,60 € TTC,
- Chemin communal entre le numéro 102 et le numéro 104 de la rue du Général Leclerc pour un montant de 849,60 € TTC.

Entreprise Lionel Schoor 2 rue du Haut du Clos 54850 MESSEIN :

- Démolition des garages communaux jouxtant la sacristie pour un montant de 1500 € TTC,
- Démolition de plusieurs constructions aux Pâtis des îles pour un montant de 10000 € TTC.

Adopté à l'unanimité